

Abhandlungen

Laurent Moreillon, Lausanne



Mathilde von Wurstemberger, Lausanne

La reconnaissance mutuelle des décisions pénales et le principe *ne bis in idem*

Etat des lieux en droits de l'Union européenne, Schengen et la Suisse

Table des matières

I. Introduction

II. Reconnaissance mutuelle des décisions pénales au sein de l'Union européenne – portée du principe *ne bis in idem*

1. Introduction
2. Instruments de l'Union européenne instituant une reconnaissance mutuelle et ne liant pas la Suisse
 - a) Mandat d'arrêt européen
 - b) Décisions-cadres dont l'exécution est subordonnée à la délivrance d'un certificat ainsi que d'un formulaire au sein de l'Union européenne
 - c) Décisions-cadres requérant peu de formalité pour la reconnaissance mutuelle
 - d) Exécution, par les Etats membres, des décisions-cadres
3. Premières conclusions

III. Union européenne, reconnaissance mutuelle et principe *ne bis in idem*, ne liant pas la Suisse

1. Principe *ne bis in idem* et Charte des droits fondamentaux
2. *Ne bis in idem* et Accords de Schengen (art. 54 CAAS) liant la Suisse dans le cadre de la reprise des Accords de Schengen

IV. Reconnaissance mutuelle, *ne bis in idem* et droit du Conseil de l'Europe

V. Reconnaissance mutuelle des décisions pénales, Schengen et la Suisse

1. Introduction
2. Entraide judiciaire
3. *Ne bis in idem* et CAAS
 - a) *Ne bis in idem* et enquête ouverte en Suisse (enquête nationale suisse)
 - b) *Ne bis in idem* et EIMP à travers Schengen – pratique des autorités suisses
 - c) Effet d'une décision rendue à l'étranger sur une enquête nationale ouverte en Suisse

VI. Conclusion

Das Dokument "La reconnaissance mutuelle des décisions pénales et le principe *ne bis in idem*" wurde von Gast am 18.04.2024 auf der Website zstrr.recht.ch erstellt. | © Staempfli Verlag AG, Bern - 2024

I. Introduction

La reconnaissance mutuelle des décisions pénales au sein de l'Europe n'est pas chose aisée. En effet, l'Europe, en tant qu'ensemble de droits, contient : l'entité propre au Conseil de l'Europe ; celle relevant de l'Union européenne ; celle concernant l'Espace Schengen et enfin, celle propre aux conventions bilatérales entre Etats.

ZStrR 2/2019 |[wording:page...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↔

Kaufen ↔

🔑 Login